

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

TARIFS DES ABONNEMENTS		TARIFS DES INSERTIONS		OBSERVATIONS
	Un an	6 mois	La ligne.....	Prix au numéro de l'année courante.....500F
				Prix au numéro des années précédentes.....600F
Mali	20.000 F	10.000 F	Chaque annonce répétée.....	moitié prix
Afrique.....	35.000 F	17.500 F	Il n'est jamais compté moins de 2.000 F pour les annonces.	
Europe.....	38.000 F	19.000 F	Les demandes d'abonnement et les annonces doivent être adressées au Secrétariat Général du Gouvernement-D.J.O.D.	
Frais d'expédition.....	13.000 F		Les abonnements prendront effet à compter de la date de paiement de leur montant. Les abonnements sont payables d'avance.	

SOMMAIRE

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

DECRETS

18 août 2021 Décret n°2021-0524/PM-RM portant nomination d'un Chef de Département au Secrétariat général du Gouvernement..p.935

Décret n°2021-0525/PM-RM portant nomination d'un Chef de Département au Secrétariat général du Gouvernement..p.935

Décret n°2021-0526/PT-RM portant nomination d'un Chargé de mission au Cabinet du Président de la Transition.....p.936

Décret n°2021-0527/PT-RM portant nomination de Chargés de mission au Secrétariat général de la Présidence de la République.....p.936

18 août 2021 Décret n°2021-0528/PT-RM portant nomination de Conseillers technique au Secrétariat général de la Présidence de la République.....p.936

20 août 2021 Décret n°2021-0529/PT-RM portant nomination au Cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la Santé et du Développement social, chargé de l'Action humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés.....p.937

Décret n°2021-0530/PT-RM portant nomination au Ministère de la Santé et du Développement social.....p.938

Décret n°2021-0531/PT-RM portant nomination du Directeur général de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali.....p.939

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

- 20 août 2021 Décret n°2021-0532/PT-RM** portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.....p.939
- Décret n°2021-0533/PT-RM** portant nomination au Ministère de l'Entreprenariat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.....p.940
- Décret n°2021-0534/PT-RM** portant nomination au Ministère du Développement rural.....p.941
- Décret n°2021-0535/PT-RM** portant nomination au Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale.....p.941
- Décret n°2021-0536/PT-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2020-0118/PT-RM du 28 octobre 2020 portant nomination au Ministère des Affaires religieuses et du Culte.....p.942
- Décret n°2021-0537/PT-RM** portant nomination au Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration.....p.943
- Décret n°2021-0538/PT-RM** portant nomination d'Inspecteurs à l'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile.....p.944
- Décret n°2021-0539/PT-RM** portant nomination d'un Conseiller technique au Secrétariat général du Ministère de l'Economie et des Finances.....p.944
- Décret n°2021-0540/PT-RM** portant affectation, à la Présidence de la République, de la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°212144 du Cercle de Kati...p.945
- Décret n°2021-0541/PT-RM** portant nomination du Directeur national de la Jeunesse.....p.945
- 20 août 2021 Décret n°2021-0542/PT-RM** portant nomination au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.....p.946
- Décret n°2021-0543/PT-RM** portant abrogation partielle du Décret n°2021-0078/PT-RM du 11 février 2021 portant nomination au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme.....p.947
- Décret n°2021-0544/PT-RM** portant nomination au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne.....p.947
- 23 août 2021 Décret n°2021-0545/PT-RM** portant abrogation du Décret n°2017-0500/P-RM du 12 juin 2017 portant nomination du Secrétaire permanent de la Lutte contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre.....p.948
- Décret n°2021-0546/PT-RM** portant nomination du Secrétaire permanent de la Lutte contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre.....p.949
- Décret n°2021-0547/PT-RM** portant nomination du Président de la Commission d'Intégration (CI).....p.949
- Décret n°2021-0548/PT-RM** portant nomination du Chef de Cabinet du ministre de la Sécurité et de la Protection civile.....p.950
- 25 août 2021 Décret n°2021-0549/PT-RM** portant convocation du Conseil national de Transition en session extraordinaire...p.950
- Annonces et communications.....p.952**

ACTES DE LA REPUBLIQUE DU MALI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS**DECRET N°2021-0524/PM-RM DU 18 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE DEPARTEMENT AU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT****LE PREMIER MINISTRE,**

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°04-001/P-RM du 25 février 2004 portant création du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2013-235/P-RM du 7 mars 2013, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-0664/P-RM du 08 août 2017 déterminant le cadre organique du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018-0530/P-RM du 22 juin 2018 fixant les taux des primes et indemnités accordées au personnel en service au Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Badara Aliou SIDIBE**, N°Mle 0127-612N, Administrateur Civil, est nommé **Chef du Département de la Législation et du Travail gouvernemental** au Secrétariat général du Gouvernement.

Article 2 : Le présent décret qui abroge le Décret n°2020-0067/PM-RM du 07 février 2020 portant nomination de Monsieur **Sékouli Fadjadji TOURE**, N°Mle 0145-188-L, Administrateur Civil, en qualité de **Chef du Département de la Législation et du Travail gouvernemental**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 août 2021

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

DECRET N°2021-0525/PM-RM DU 18 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION D'UN CHEF DE DEPARTEMENT AU SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT**LE PREMIER MINISTRE,**

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n°04-001/P-RM du 25 février 2004 portant création du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2013-235/P-RM du 7 mars 2013, modifié, fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2017-0664/P-RM du 08 août 2017 déterminant le cadre organique du Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2018-0530/P-RM du 22 juin 2018 fixant les taux des primes et indemnités accordées au personnel en service au Secrétariat général du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Bakaye TRAORE**, N°Mle 0133.751-P, Administrateur Civil – Membre du Corps préfectoral, est nommé **Chef du Département des Liaisons et de l'Enregistrement** au Secrétariat général du Gouvernement.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2016-0473/PM-RM du 07 juillet 2016 portant nomination de Monsieur **Yamoussa DIARRA**, N°Mle 0132.628-N Administrateur Civil, en qualité de **Chef du Département des Liaisons et de l'Enregistrement**, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 août 2021

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

**DECRET N°2021-0526/PT-RM DU 18 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION D'UN CHARGE DE
MISSION AU CABINET DU PRESIDENT DE LA
TRANSITION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM du 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Ousmane TOURE**, N°Mle 0133-742 E, Conseiller des Affaires étrangères, est nommé **Chargé de mission** au Cabinet du Président de la Transition.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2021-0527/PT-RM DU 18 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DE CHARGES DE
MISSION AU SECRETARIAT GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM du 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Chargés de mission** au Secrétariat général de la Présidence de la République :

-Lieutenant **Cherif Abdourahamane ABA SIDY** ;

-Monsieur **Fousseni TOGOLA**, Journaliste ;

-Monsieur **Bocary TIOULENTA**, Réalisateur/Producteur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2021-0528/PT-RM DU 18 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DE CONSEILLERS
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DE LA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°08-603/P-RM du 03 octobre 2008 fixant les taux des indemnités et primes accordées à certaines catégories de personnel de la Présidence de la République;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 09 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2021-0350/PT-RM du 14 mai 2021, modifié, fixant l'organisation de la Présidence de la République,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Conseillers techniques** au Secrétariat général de la Présidence de la République :

- Sous-Lieutenant **Faradji Minkoro KONE**, Chargé du Protocole du Président de la Transition ;

- Monsieur **Cheickna SANGARE** ;

Ils bénéficient, à ce titre, des avantages prévus par la réglementation en vigueur.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 18 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**DECRET N°2021-0529/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU CABINET DU
MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE
LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL,
CHARGE DE L'ACTION HUMANITAIRE, DE LA
SOLIDARITE, DES REFUGIES ET DES DEPLACES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Cabinet du ministre délégué auprès du ministre de la Santé et du Développement social, chargé de l'Action humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Aliou TAMBOURA**, Ingénieur agronome ;

Conseiller technique :

- Monsieur **Abdoulaye Ibrahim MAIGA**, N°Mle 954-88 K, Administrateur de l'Action sociale ;

Chargé de mission :

- Monsieur **Hamadoun Alhousseyni MAIGA**, Cadre supérieur en Gestion des organisations et projets ;

- Monsieur **Mahamadou Lamine CAMARA**, Cadre supérieur en Développement local et global ;

Secrétaire particulière :

- Madame **Hawa KONATE**, Administrateur des Ressources humaines.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre délégué auprès du ministre de la Santé et du Développement social, chargé de l'Action humanitaire, de la Solidarité, des Réfugiés et des Déplacés,
Oumarou DIARRA

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

DECRET N°2021-0530/PT-RM DU 20 AOUT 2021 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Santé et du Développement social, en qualité de :

Secrétaire général :

- Monsieur **Aly DIOP**, N°Mle 740-31 W, Planificateur ;

Conseillers techniques :

- Madame **Seynabou TOURE**, N°Mle 0114-016 N, Magistrat ;

- Monsieur **Souleymane D. TRAORE**, N°Mle 0103-058 J, Inspecteur des Finances ;

- Monsieur **Sékou Oumar DEMBELE**, N°Mle 980-55 Y, Médecin, Pharmacien et Odontostomatologue ;

Chargé de mission :

- Madame **Aminata DIALLO**, Juriste ;

- Monsieur **Siaka COULIBALY**, Spécialiste en innovations socio-économiques ;

- Monsieur **Issoufi MAIGA**, Assistant médical à la retraite.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA

Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA

Le ministre de la Santé et du Développement social,
Madame Diéminatou SANGARE

Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU

**DECRET N°2021-0531/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
GENERAL DE L'AGENCE POUR LA PROMOTION
DES INVESTISSEMENTS AU MALI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°90-110/AN-RM du 18 octobre 1990, modifiée, portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du fonctionnement des établissements publics à caractère administratif ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°05-019/P-RM du 26 septembre 2005 portant création de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali ;

Vu le Décret n°05-427/P-RM du 26 septembre 2005 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Chérif Ben ALWATA**, Economiste, est nommé **Directeur général** de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2014-0887/P-RM du 02 décembre 2014 portant nomination de Monsieur **Moussa Ismaïla TOURE**, Gestionnaire, en qualité de **Directeur général** de l'Agence pour la Promotion des Investissements au Mali, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Mahmoud OULD MOHAMED**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0532/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME,
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Harouna SAMAKE**, N°Mle 0109-298 C, Administrateur de l'Action sociale, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Promotion de la Femme,
de l'Enfant et de la Famille,
Madame WADIDIE Founè COULIBALY**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0533/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE
L'ENTREPRENARIAT NATIONAL, DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Tidiane Youba DIAKITE**, Ingénieur agronome;

Chargé de mission :

- Monsieur **Zoumana SIDIBE**, Planificateur, Gestionnaire de l'Environnement et du Développement durable ;

- Monsieur **Modibo KAMPO**, N°Mle BA 10782 T, Professeur de l'Enseignement secondaire ;

- Madame **Kankou SISSOKO**, Economiste ;

- Monsieur **Moussa Mamoutou COULIBALY**, Journaliste-Communicateur.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Entrepreneuriat national, de
l'Emploi et de la Formation professionnelle,
Bakary DOUMBIA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0534/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DU
DEVELOPPEMENT RURAL**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère du Développement rural, en qualité de :

Conseiller technique :

- Monsieur **Mahamadou Sanadou dit Modibo SYLLA**, N°Mle 477-53 K, Vétérinaire et Ingénieur de l'Elevage ;

- Monsieur **Madi Maténé KEITA**, N°Mle 771-23 L, Ingénieur des Eaux et Forêts ;

- Monsieur **Djibuiba SISSOKO**, N°Mle 0116-997 Y, Professeur de l'Enseignement supérieur ;

Chargé de mission :

- Monsieur **Seydou CISSE**, Professeur ;

- Madame **Jamila Latif BADA**, Juriste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre du Développement rural,
Modibo KEITA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0535/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
RECONCILIATION, DE LA PAIX ET DE LA
COHESION NATIONALE, CHARGE DE L'ACCORD
POUR LA PAIX ET LA RECONCILIATION
NATIONALE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale, en qualité de :

Chef de Cabinet :

- Monsieur **Bassidi COULIBALY**, Juriste ;

Conseillers techniques :

- Lieutenant-colonel **Malado Amadou KEITA** ;

- Monsieur **Lassana N'Fa DIAKITE**, N°Mle 0145-218 W, Assistant ;

- Lieutenant-colonel **Fatimata dite Bintou SANGARE** ;

- Monsieur **Lassina COULIBALY**, N°Mle 0132-460 Y, Magistrat ;

- Monsieur **Mahamane MAIGA**, N°Mle 966-25 N, Professeur de l'Enseignement supérieur ;

Chargé de mission :

- Monsieur **Sékou Allaye BOLLY**, Economiste ;

- Madame **Assitan SAMOURA**, Maîtrise en Droit des Affaires ;

- Madame **Azahara WALLET INALBAKARA HAIDARA**, Gestionnaire des Ressources humaines ;

Attaché de Cabinet :

- Sergent **Ousmane MOUNKORO**, BTS en Gestion des Ressources humaines ;

Secrétaire particulière :

- Madame **Aoua TRAORE**, N°Mle 0130-227 K, Attaché d'administration.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation nationale,
Colonel-major Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Economie et des Finances,
Alousséni SANOU**

DECRET N°2021-0536/PT-RM DU 20 AOUT 2021 PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU DECRET N°2020-0118/PT-RM DU 28 OCTOBRE 2020 PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ETAT,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2020-0118/PT-RM du 28 octobre 2020 portant nomination au Ministère des Affaires religieuses et du Culte ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2020-0118/PT-RM du 28 octobre 2020 portant nomination au Ministère des Affaires religieuses et du Culte sont abrogées en ce qui concerne :

-Monsieur **Daniel THERA**, N°Mle 407-39 V, Administrateur civil, Membre du Corps préfectoral, **Conseiller technique** ;

-Madame **Kany Elisabeth THERA**, Juriste, **Secrétaire particulière**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre des Affaires religieuses,
du culte et des Coutumes,
Mahamadou KONE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0537/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE
ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Communication, de l'Economie numérique et de la Modernisation de l'Administration, en qualité de :

Conseiller technique :

- Monsieur **M'Barakou Mahamane TRAORE**, N°Mle 771-61 E, Ingénieur de l'Information et de l'audio-visuel ;

Chargé de mission :

- Monsieur **Sidi Mohamed ATTAHER**, Journaliste.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Communication, de
l'Economie numérique et de la Modernisation
de l'Administration,
Harouna Mamadou TOUREH**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0538/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION D'INSPECTEURS A
L'INSPECTION DES SERVICES DE SECURITE ET
DE LA PROTECTION CIVILE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu l'Ordonnance n°00-055/P-RM du 27 septembre 2000 portant création de l'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile ;

Vu le Décret n°01-071/P-RM du 12 février 2001 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile ;

Vu le Décret n°01-122/P-RM du 09 mars 2001 déterminant le cadre organique de l'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile ;

Vu le Décret n°01-155/P-RM du 29 mars 2001 fixant les taux des indemnités et primes allouées au personnel de contrôle du Contrôle général des Services publics et des Inspections des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés **Inspecteurs** à l'Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile :

- Contrôleur général de Police **Boubacar YATTARA ;**

- Contrôleur général de Police **Mamy SYLLA ;**

- Contrôleur général de Police **Moussoudou ARBY ;**

- Contrôleur général de Police **Arouna SAMAKE ;**

- Colonel **Moussa GAMA ;**

- Lieutenant-colonel Sapeur-pompier **Abdoul Kassim KONATE.**

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité
et de la Protection civile,
Colonel-major Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0539/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION D'UN CONSEILLER
TECHNIQUE AU SECRETARIAT GENERAL DU
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Modibo MAIGA**, N°Mle 787-50 S, Inspecteur des Douanes, est nommé **Conseiller technique** au Secrétariat général du Ministère de l'Economie et des Finances.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0540/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT AFFECTATION, A LA PRESIDENCE DE
LA REPUBLIQUE, DE LA PARCELLE DE
TERRAIN, OBJET DU TITRE FONCIER N°212144
DU CERCLE DE KATI**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme ;

Vu l'Ordonnance n°2020-014/PT-RM du 24 décembre 2020 portant loi domaniale et foncière ;

Vu le Décret n°2020-0413/PT-RM du 31 décembre 2020 déterminant les formes et les conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Est affectée, à la Présidence de la République, la parcelle de terrain, objet du Titre foncier n°212144 du Cercle de Kati, d'une superficie de 16ha 68a 01ca, sise à Kati Sananfara.

Article 2 : La parcelle de terrain, objet de la présente affectation, est destinée à satisfaire les besoins de construction de nouvelles infrastructures pour la Direction générale de la Sécurité d'Etat.

Article 3 : Au vu d'une ampliation du présent décret, le Chef du Bureau des Domaines et du Cadastre du Cercle de Kati procède à l'inscription de cette affectation au Livre foncier du Cercle de Kati au profit de la Présidence de la République.

Article 4 : Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des Domaines, de l'Aménagement du Territoire et de la Population est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, des
Domaines, de l'Aménagement du Territoire et
de la Population,
Bréhima KAMENA**

**DECRET N°2021-0541/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR
NATIONAL DE LA JEUNESSE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu la Loi n°98-063 du 17 décembre 1998 portant création de la Direction nationale de la Jeunesse ;

Vu le Décret n°09-693/P-RM du 29 décembre 2009 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction nationale de la Jeunesse ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Monsieur **Baba Mahmoud ARBY**, N°Mle 936-48 P, Administrateur de l'Action sociale, est nommé **Directeur national** de la Jeunesse.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse
et des Sports, chargé de l'Instruction
civique et de la Construction citoyenne
Mossa AG ATTAHER**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0542/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE
L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA
CONSTRUCTION CITOYENNE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, en qualité de :

Secrétaire général :

- Monsieur **Amadou Diarra YALCOUYE**, N°Mle 0103-184 E, Conseiller des Affaires étrangères ;

Conseillers techniques :

- Monsieur **Mohamed El Moctar MAHAMAR**, N°Mle 949-44 K, Professeur de l'Enseignement secondaire ;

- Monsieur **Doudou Ben Béchir NIANG**, N°Mle 0134-156 A, Maître-Assistant ;

Chargé de mission :

- Madame **Korotimi Félé KONE**, Gestionnaire ;
- Monsieur **Allaye Oumar GUINDO**, Socio-Anthropologue ;
- Monsieur **Alher Ag ALHAMISSE**, Gestionnaire.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse
et des Sports, chargé de l'Instruction
civique et de la Construction citoyenne,
Mossa AG ATTAHER**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,**DECRETE :**

Article 1er : Les dispositions du Décret n°2021-0078/Pt-RM du 11 février 2021 portant nomination au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme sont abrogées en ce qui concerne **Madame Khady NGOM**, N°Mle 0132-426 L, Magistrat, **Conseiller technique**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de l'Artisanat, de la Culture,
de l'Industrie hôtelière et du Tourisme,
Andogoly GUINDO**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0543/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT ABROGATION PARTIELLE DU
DECRET N°2021-0078/PT-RM DU 11 FEVRIER 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0078/PT-RM du 11 février 2021 portant nomination au Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

**DECRET N°2021-0544/PT-RM DU 20 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION AU MINISTERE DE LA
JEUNESSE ET DES SPORTS, CHARGE DE
L'INSTRUCTION CIVIQUE ET DE LA
CONSTRUCTION CITOYENNE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié, fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié, fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Cabinets des départements ministériels ;

Vu le Décret n°94-202/P-RM du 03 juin 1994 fixant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des Secrétariats généraux des départements ministériels ;

Vu le Décret n°2012-434/P-RM du 9 août 2012, modifié, fixant les conditions d'emploi et de rémunération des membres non fonctionnaires du Cabinet du Président de la République, du Secrétariat général de la Présidence de la République, du Cabinet du Premier ministre et des Cabinets ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014, modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés au Ministère de la Jeunesse et des Sports, chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, en qualité de :

Conseillers technique :

- Monsieur **Mahamadou Youssoufa SIDIBE**, N°Mle 727-33 Y, Professeur de l'Enseignement secondaire général ;

Chargé de mission :

- Madame **DIA Kadidia TANGARA**, Journaliste ;

Secrétaire particulière :

- Madame **SOMANO Habibata KASSAMBARA**, Gestionnaire des Ressources humaines.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 20 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Jeunesse
et des Sports, chargé de l'Instruction
civique et de la Construction citoyenne,
Mossa AG ATTAHER**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0545/PT-RM DU 23 AOUT 2021
PORTANT ABROGATION DU DECRET N°2017-
0500/P-RM DU 12 JUIN 2017 PORTANT
NOMINATION DU SECRETAIRE PERMANENT DE
LA LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES
ARMES LEGERES ET DE PETIT CALIBRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Décret n°2017-0500/P-RM du 12 juin 2017 portant nomination du **Colonel Nema SAGARA** en qualité de **Secrétaire permanent de la Lutte contre la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre**, est abrogé.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité
et de la Protection civile
Colonel-major Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de la Défense et des
anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**DECRET N°2021-0546/PT-RM DU 23 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DU SECRETAIRE
PERMANENT DE LA LUTTE CONTRE LA
PROLIFERATION DES ARMES LEGERES ET DE
PETIT CALIBRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance n°2017-021/P-RM du 30 mars 2017
portant création du Secrétariat permanent de la Lutte contre
la Prolifération des Armes légères et de petit Calibre ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat;

Vu le Décret n°2018-0021/P-RM du 10 janvier 2018 fixant
les taux mensuels des primes et indemnités allouées au
personnel du Secrétariat permanent de la Lutte contre la
Prolifération des Armes légères et de petit Calibre ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant
nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Lieutenant-colonel **Adama DIARRA** est
nommé **Secrétaire permanent de la Lutte contre la
Prolifération des Armes légères et de petit Calibre.**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions
antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal
officiel.

Bamako, le 23 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité
et de la Protection civile
Colonel-major Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de la Défense et des
anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de l'Administration Territoriale et
de la Décentralisation,
Lieutenant-Colonel Abdoulaye MAIGA**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre du Travail, de la Fonction
Publique et du Dialogue social,
Madame DIAWARA Aoua Paul DIALLO**

**DECRET N°2021-0547/PT-RM DU 23 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT DE LA
COMMISSION D'INTEGRATION (CI)**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali, signé
les 15 mai et 20 juin 2015 ;

Vu le Décret n°2015-0895/P-RM du 31 décembre 2015
portant création, organisation et modalités de
fonctionnement de la Commission d'Intégration (CI) ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant
nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Général de Division **Ibrahim FANE** est
nommé **Président de la Commission d'Intégration.**

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2016-
0897/P-RM du 23 novembre 2016 portant nomination du
Général de Division Gabriel POUDIOUGOU en qualité
de **Président de la Commission d'Intégration**, sera
enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Défense
et des anciens Combattants,
Colonel Sadio CAMARA**

**Le ministre de la Sécurité
et de la Protection civile,
Colonel-major Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de la Réconciliation, de la Paix et
de la Cohésion nationale, chargé de l'Accord pour
la Paix et la Réconciliation nationale,
Colonel-major Ismaël WAGUE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**Le ministre de la Santé et
du Développement social,
Madame Diéminatou SANGARE**

**Le ministre de l'Industrie
et du Commerce,
Mahmoud OULD MOHAMED**

**DECRET N°2021-0548/PT-RM DU 23 AOUT 2021
PORTANT NOMINATION DU CHEF DE CABINET
DU MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA
PROTECTION CIVILE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant
principes fondamentaux de la création, de l'organisation
et du contrôle des services publics ;

Vu le Décret n°142/PG-RM du 14 août 1975, modifié,
fixant les conditions et modalités d'octroi des indemnités
allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°94-201/P-RM du 03 juin 1994, modifié,
fixant les règles générales d'organisation et de
fonctionnement des Cabinets des départements
ministériels ;

Vu le Décret n°2014-0837/P-RM du 10 novembre 2014,
modifié, fixant les taux mensuels de certaines primes et
indemnités allouées aux fonctionnaires et agents de l'Etat ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

Vu le Décret n°2021-0385/PT-RM du 11 juin 2021 portant
nomination des membres du Gouvernement,

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1er : Le Commissaire divisionnaire de Police
Seydou Mamadou DOUMBIA est nommé **Chef de
Cabinet** du ministre de la Sécurité et de la Protection civile.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge le Décret n°2020-
0299/PT-RM du 18 décembre 2020 portant nomination au
Ministère de la Sécurité et de la Protection civile en ce qui
concerne le **Commissaire divisionnaire de Police Cheick
Elkebir Ould BOUH, Chef de Cabinet**, sera enregistré
et publié au Journal officiel.

Bamako, le 23 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

**Le ministre de la Sécurité
et de la Protection civile,
Colonel-major Daoud Aly MOHAMMEDINE**

**Le ministre de l'Economie
et des Finances,
Alousséni SANOU**

**DECRET N°2021-0549/PT-RM DU 25 AOUT 2021
PORTANT CONVOCATION DU CONSEIL
NATIONAL DE TRANSITION EN SESSION
EXTRAORDINAIRE**

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu le Décret n°2021-0361/PT-RM du 07 juin 2021 portant
nomination du Premier ministre ;

A la demande du Premier ministre,

DECRETE :

Article 1er : Le Conseil national de Transition est
convoqué en session extraordinaire le 26 août 2021.

Article 2 : L'ordre du jour de cette session extraordinaire porte sur :

- le projet de Loi portant amnistie des faits survenus et ayant entraîné la démission du Président de la Transition, Chef de l'État et du Premier ministre, Chef du Gouvernement, le 24 mai 2021 ;
- le projet de Loi portant amnistie des faits en lien avec la démission du Président de la République, le 18 août 2020;
- le projet de Loi portant création de l'École de Guerre du Mali ;
- le projet de Loi portant modification de l'Ordonnance n°2020-013/PT-RM du 21 décembre 2020 portant Loi de Finances pour l'exercice 2021 ;
- le projet de Loi portant modification de la Loi n°01-080 du 20 août 2001, modifiée, portant Code de procédure pénale;
- le projet de Loi portant modification de la Loi n°2011-037 du 15 juillet 2011 portant organisation judiciaire ;
- le projet de Loi portant modification de la Loi n°02-054 du 16 décembre 2002, modifiée, portant statut de la Magistrature;
- des ratifications.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 25 août 2021

**Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Colonel Assimi GOITA**

**Le Premier ministre,
Choguel Kokalla MAIGA**

ANNONCES ET COMMUNICATIONS

ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : ORABANK

2020/12/31 CI 121 LB
Date d'arrêt  CIB LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIFS	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	77 416	106 054
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	326 257	513 681
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	51 201	74 105
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	621 072	790 581
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1 723	14 397
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	500	500
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	19 414	17 099
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 071	3 263
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES	630	635
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNEES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 523	2 660
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 502	27 604
15	TOTAL ACTIF	1 125 309	1 550 580

Le rapport d'activit s semestriel est mis   la disposition du public   travers le site www.orabank.net.

ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : ORABANK

2020/12/31 CI 121 LB
Date d'arrêt  CIB LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	248 066	389 491
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	786 290	1 048 339
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	7 825	6 960
6	COMPTES DE REGULARISATION	8 698	11 037
7	PROVISIONS	2 523	4 767
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	17 362	21 096
9	CAPITAUX PROPRES ET LES RESSOURCES ASSIMILEES	54 545	68 889
10	CAPITAL SOUSCRIT	49 444	49 444
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
12	RESERVES	0	0
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	- 8 273	5 101
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	13 374	14 344
17	TOTAL DU PASSIF	1 125 309	1 550 580

HORS BILAN

ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : ORABANK

2020/12/31 CI 121 LB
Date d'arrêté CIB LC

(en millions de FCFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES	339 879	380 569
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	132 076	83 558
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	207 803	297 011
3	ENGAGEMENT SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS	510 295	724 024
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE	510 295	724 024
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ETAT : COTE D'IVOIRE ETABLISSEMENT : ORABANK

2020/12/31 CI 121 LB
Date d'arrêté CIB LC

(millions de FCFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	59 930	77 502
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-26 072	-35 374
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE	0	5
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	29 155	29 291
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-4 549	-4 383
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	2 452	4 688
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 069	1 510
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-28	-590
10	PRODUITS NET BANCAIRE	61 958	72 651
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-35 604	-39 593
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-3 262	-3 451
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	23 092	29 607
15	COUT DU RISQUE	-8 010	-14 414
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	15 082	15 193
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	56	68
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	15 138	15 261
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-1 763	-917
20	RESULTAT NET	13 374	14 344

BILAN

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

M L 181

CIB

LC

Date d'arrêté : 31/12/2020

(En millions F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	3 203	33 037
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	7 000	2 334
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	12 381	6 391
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	93 980	129 406
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	62 200	112 491
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	287	277
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
8	AUTRES ACTIFS	13 600	12 023
9	COMPTES DE REGULARISATION	868	405
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	15	15
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49	153
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 913	5 021
	TOTAL DE L'ACTIF	198 495	301 553

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.coris-bank.com de CBI-Mali.

BILAN

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

M L 181

CIB

LC

Date d'arrêté : 31/12/2020

(En millions F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	67 924	151 833
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	103 803	121 574
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	7 014	6 649
6	COMPTES DE REGULARISATION	2 928	1 668
7	PROVISIONS	371	1 217
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	16 455	18 612
10	CAPITAL SOUSCRIT	11 000	11 000
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
12	RESERVES	1 177	1 449
13	ECARTS DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTÉES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	2 468	2 916
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	1 810	3 248
	TOTAL DU PASSIF	198 495	301 553

HORS BILAN

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

Date d'arrêté : 31/12/2020

M L 181

C I B

L C

(En millions F CFA)

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	18 717	4 599
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	29 713	45 921
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS		
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	110 796	100 683
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

COMPTE DE RESULTAT

Etat : MALI

Etablissement : CORIS BANK INTERNATIONAL

Date d'arrêté : 31/12/2020

M L 181

CI B

L C

(En millions F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	10 916	13 691
	-Intérêts et produits sur les opérations de trésorerie et interbancaires	4 078	6 454
	- Intérêts et produits sur les opérations avec la clientèle	6 763	7 163
	- Intérêts et produits sur les opérations diverses	75	74
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4 722	5 746
	- Intérêts et charges sur les opérations de trésorerie et interbancaires	3 052	3 602
	- Intérêts et charges sur les opérations avec la clientèle	1 670	2 144
	- Intérêts et charges sur les opérations diverses	0	0
3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	2 564	3 698
5	COMMISSIONS (CHARGES)	293	408
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	-68	-10
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	54	115
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	277	0
10	PRODUIT NET BANCAIRE	8 175	11 341
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	5 405	6 524
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	386	423
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	2 384	4 394
15	COUT DU RISQUE	443	985
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	1 941	3 409
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	3	13
18	RESULTAT AVANT IMPOT	1 945	3 422
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	135	174
	RESULTAT NET	1 810	3 248

ENTITE UBA MALI

UBA

Date d'arrêt : 31/12/2020

United Bank for Africa

DEVISE Francs CFA

BILAN ET HORS-BILAN

POSTE CC	POSTE	ACTIFS /PASSIFS	Réf.	MONTANTS NETS	
				31/12/2019	31/12/2020
1	1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP		4,986	13,021
4	2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		10,000	15,912
2	3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		629	8,395
3	4	CREANCES SUR LA CLIENTELE		9,705	16,055
4	5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE		0	0
5	6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
7	7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		0	0
7	8	AUTRES ACTIFS		2,808	3,575
7	9	COMPTES DE REGULARISATION		111	129
9	10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		0	0
9	11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
2	12	PRETS SUBORDONNES		0	0
10	13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		155	121
11	14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1,048	896
		TOTAL ACTIF	=1+2+3+4+5+6+7+8+9+10+11+12+13+ 14	29,441	58,104
1	1	BANQUE CENTRALE, CCP		0	0
2	2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES		256	107
3	3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE		19,030	44,874
4	4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		0	0
6	5	AUTRES PASSIFS		779	1,562
6	6	COMPTES DE REGULARISATION		914	1,042
8	7	PROVISIONS		17	16
9	8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES			0

10	9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	9=10+11+12+13+14+15+16	8,446	10,503
12	10	CAPITAL SOUSCRIT		11,100	14,135
12	11	PRIMES LIEES AU CAPITAL		0	0
13	12	RESERVES		0	0
13	13	ECARTS DE REEVALUATION		0	0
13	14	PROVISIONS REGLEMENTEES		0	0
13	15	REPORT A NOUVEAU (+/-)		-993	-2,654
14	16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		-1,661	-978
		TOTAL PASSIF	Total passif = 1+2+3+4+5+6+7+8+9	29,441	58,104

POSTE CC	POSTE	HORS BILAN	Réf.	MONTANTS NETS	
				Exercice N-1	Exercice N
		ENGAGEMENTS DONNES	1+2+3	316	24,525
	1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		-	3,470
	2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		-	21,054
	3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		-	-
		ENGAGEMENTS RECUS	7 + 8 + 9	(11,009)	(130,144)
	4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		(10.000)	-
	5	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		(1.009)	(130.198)
	6	ENGAGEMENTS SUR TITRES			

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition u public via le département Marketing et de la communication Institutionnelle de UBA-Mali.

ENTITE UBA MALI

UBA

Date d'arrêté : 31/12/2020

United Bank for Africa

DEVISE Francs CFA

COMPTE DE RESULTAT

POSTE CC	POSTE	PRODUITS/CHARGES	Réf.	MONTANTS NETS	
				31/12/2019	31/12/2020
1	1	INTERES ET PRODUITS ASSIMILES		944	1,543
2	2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILLEES		87	423
6	3	REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE		-	0
3	4	COMMISSIONS (PRODUITS)		759	1.553
4	5	COMMISSIONS (HARGES)		348	652
5	6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION (+/-)		349	807
6	7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DE PLACEMENT ET ASSIMILES (+/-)		-	0
7	8	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES		345	205
8	9	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES		-	0
	10	PRODUIT NET BANCAIRE	10=1- 2+3+4+5+6+7+8- 9	1,962	3.034
10	11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			0
11	12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION		3,341	3.607
12	13	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		254	338
	14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	14=10+11-12-13	-1,633	-912
14	15	COUT DU RISQUE (+/-)		(4)	0
	16	RESULTAT D'EXPLOITATION	16=14+15	-1,637	-912
17	17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES (+/-)			0
	18	RESULTAT AVANT IMPOT	18=16+17	-1,637	-912
	19	IMPOT SUR LES BENEFICES		24	
	20	RESULTAT NET	20=18-19	(1,661)	(978)

ETAT : MALI

BILAN

Etablissement : FGHM S.A

2020/12/31/

D0098

K

Date d'arrêt

CIB

LC

En millions F.CFA

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		DEC. 2019	DEC. 2020
1	CAISSE BANQUE CENTRALE, CCP	0	0
2	EFFETS PUBLIC ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
3	CREANCES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 631	2 763
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	104	89
5	OBLIGATIONS ET LES AUTRES TITRES A REVENU FIXE	136	74
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	0	0
8	AUTRES ACTIFS	670	846
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 149	2 451
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
11	PART DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNES	0	0
13	IMMOBILISATION INCORPORELLES	27	12
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	954	1 246
	TOTAL ACTIF	6 671	7 481

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.fghm-sa.com

ETAT : MALI

BILAN

Etablissement : FGHM S.A

2020/12/31/

D0098

K

Date d'arrêt

CIB

LC

En millions F.CFA

	PASSIF	MONTANTS NETS	
		DEC. 2019	DEC. 2020
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	0	0
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	1 892	2 224
4	DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
5	AUTRES PASSIFS	533	902
6	COMPTES DE REGULARISATION	929	1 090
7	PROVISIONS	56	57
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	11	11
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	3 250	3 197
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 036	3 036
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	0	0
12	RESERVES	36	36
	-Réserves sur le résultat	36	36
	-Autres réserves	0	0
13	ECART DE REEVALUATION	0	0
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	87	87
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	154	90
	Report Nouveau +	154	90
	(Report nouveau) -	0	0
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-64	-52
	Résultat exerc +	0	0
	(Résultat exerc) -	-64	-52
	TOTAL DU PASSIF	6 671	7 481

ETAT : MALI

HORS BILAN

Etablissement : FGHM S.A

2020/12/31/

D0098

K

Date d'arrêt

CIB

LC

En millions F.CFA

	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		DEC. 2019	DEC. 2020
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	5 236	6 922
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	ENGAGEMENT RECUS		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		

ETAT : MALI

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : FGHM S.A

2019/12/31/

D0098

K

Date d'arrêt

CIB

LC

	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS		VARIATION	
		DEC. 2019	DEC. 2020	Montant	%
1	Intérêts et Produits Assimilés	153	145	-8	-5,2%
2	Intérêts et Charges Assimilés	2	2	2	0,0%
3	Revenu sur titre et revenu variable	0	0	0	0,0%
4	+ COMMISSIONS (PRODUITS)	217	157	-60	-27,6%
5	- COMMISSIONS (CHARGES)	0	0	0	0,0%
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0	0	0,0%
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS PORTEFEUILLE DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0	0	0,0%
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	221	221	0,0 %
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	0	0	0	0,0%
10	PRODUITS NET BANCAIRE	368	521	153	41,6%
11	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0,0%
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	364	531	167	45,9%
13	DOTATION AUX AMORT ET AUX DEPREC DES IMMOB INCOR ET CORP	44	17	-27	-61,4%
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-40	-27	13	-32,5%
15	COUT DU RISQUE (Dot ou repr sur dépréc)	20	20	0	0,0%
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-60	-47	13	-21,7%
17	GAINS OU PERTES NETS ACTIFS IMMOB	0	0	0	0,0%
	SUBVENTION D'EXPLOITATION	0	0	0	0,0%
18	RESULTAT AVANT IMPOT	-60	-47	13	-21,7%
19	IMPOT SUR LES BENEFICES	4	5	1	0,0%
20	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-64	-52	12	-18,8%

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2020/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

BILAN
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	CAISSE BANQUE CENTRALE CCP	44	70
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		1 449
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	21 800	25 559
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	1 406	3 583
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	1 553	
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	64	423
9	COMPTES DE REGULARISATION	292	446
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES		
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		
12	PRETS SUBORDONNEES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	174	163
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 106	3 043
	TOTAL ACTIF	26 439	34 736

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.fgsp.ml du FGSP-SA

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2020/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

BILAN
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		Exercice N-	Exercice N
1	BANQUES CENTRALES, CCP	-	1 862
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	699	6 753
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	-	0
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	-	0
5	AUTRES PASSIFS	210	498
6	COMPTES DE REGULARISATION	13 536	13 568
7	PROVISIONS	993	917
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	4 482	4 482
9	CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	6 519	6 656
10	CAPITAL SOUSCRIT	5 27	5 927
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	80	80
12	RESERVES	98	112
13	ECARTS DE REEVALUATION	-	
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	-	
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	324	396
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	90	141
	TOTAL PASSIF	26 439	34 736

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2020/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

HORS BILAN
C
LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE	13 104	24 013
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS	919	
4	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	1 203	15 738
5	ENGAGEMENT DE GARANTIE		2 517
6	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : MALI
Etablissement : FGSP
2020/12/31/
Date d'arrêté

D0183
CIB

COMPTE DE RESULTAT
C
LC

(en millions de F CFA)

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		Exercice N-1	Exercice N
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	1 079	1 119
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-4	-46
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE	63	92
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	325	438
5	COMMISSIONS (CHARGES)		
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION		
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES		
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	123	44
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
10	PRODUITS NET BANCAIRE	1 586	1 647
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT.		
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	985	1 069
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	59	48
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	542	530
15	COUT DU RISQUE	435	300
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	107	230
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	-2	-60
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	105	170
19	IMPOTS SUR LES BENEFIQUES	15	29
20	RESULTAT NET	90	141

ETAT : COTE D'IVOIRE

BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

2020/12/31/

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	646	240
2	EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		169
3	CREANCE INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	2 375	12 162
4	CREANCES SUR LA CLIENTELE	48 889	45 046
5	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	163	
6	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		
7	ACTIONNAIRES OU ASSOCIES		
8	AUTRES ACTIFS	4 023	3 361
9	COMPTES DE REGULARISATION	2 590	851
10	PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERMES	1 002	1 002
11	PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
12	PRETS SUBORDONNEES		
13	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	71	71
14	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 612	3 631
	TOTAL DE L'ACTIF	63 371	66 533

Le rapport d'activités semestriel est mis à la disposition du public à travers le site www.alios-finance.com de la Alios Finance-Côte d'Ivoire.

ETAT : COTE D'IVOIRE

BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

2020/12/31/

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

(en millions de FCFA)

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	BANQUES CENTRALES, CCP		
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES	18 937	28 060
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	7 202	6 114
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	18 894	19 727
5	AUTRES PASSIFS	5 212	5 016
6	COMPTES DE REGULARISATION	4 374	538
7	PROVISIONS	314	280
8	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	0
9	CAPITAUX PROPRES ET LES RESSOURCES ASSIMILEES	8 438	6 798
10	CAPITAL SOUSCRIT	3 248	3 248
11	PRIMES LIEES AU CAPITAL	997	997
12	RESERVES	2 854	2 854
13	ECARTS DE REEVALUATION	2 239	2 239
14	PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
15	REPORT A NOUVEAU (+/-)	-690	-900
16	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	-211	-1 640
	TOTAL DU PASSIF	63 371	66 533

ETAT : COTE D'IVOIRE

HORS BILAN

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

2020/12/31/

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
	ENGAGEMENTS DONNES		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	5 523	1 020
2	ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
3	ENGAGEMENT SUR TITRES		
	ENGAGEMENTS RECUS		
1	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	2 254	2 383
3	ENGAGEMENTS SUR TITRES		

ETAT : COTE D'IVOIRE

COMPTE DE RESULTAT

Etablissement : ALIOS FINANCE Côte d'Ivoire

2020/12/31/

A000A

W

C

D'arrêté

C I B

LC

(en millions F CFA)

POSTE	PRODUITS ET CHARGES	31/12/2019	31/12/2020
1	INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 893	5 566
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	-2 929	-2 456
3	REVENUS DES TITRES A REVENUS VARIABLE	0	0
4	COMMISSIONS (PRODUITS)	340	117
5	COMMISSIONS (CHARGES)	-335	-155
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
7	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS ASSIMILES	0	0
8	AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	692	422
9	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-87	-86
10	PRODUIT NET BANCAIRE	3 574	3 414
11	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
12	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-3 254	-3 470
13	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	-213	-213
14	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	106	-268
15	COUT DU RISQUE	-192	-1 135
16	RESULTAT D'EXPLOITATION	-86	-1 403
17	GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS IMMOBILISES	-69	-193
18	RESULTAT AVANT IMPOTS	-155	-1 595
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	-55	-45
20	RESULTAT NET	-211	-1 640

AU TITRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BDM-SA AU 31 DECEMBRE 2020.
1. Comptes Consolidés

1.1 Bilan consolidés en millions de F CFA

1.1.1 Actif

POSTE	ACTIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	CAISSE, BANQUE CENTRALE, CCP	135 048	148 367
2	PRETS ET CREANCES INTERBANCAIRE ET ASSIMILES	79 520	52 735
3	PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	549 090	605 392
4	OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	339 704	563 903
5	ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	353	66 778
6	ACTIF D'IMPOTS DIFFERE	0	0
7	COMPTE DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	28 342	38 777
8	PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	0
9	AUTRES PARTICIPATIONS	1 744	2 211
10	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 081	3 941
11	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 410	44 655
12	ECARTS D'ACQUISITION	0	0
	TOTAL DE L'ACTIF	1 179 293	1 526 761

Le rapport de gestion annuel est mis à la disposition du public à travers le site www.bdm-sa.com de la BDM-SA.

1.1.2 Passif

POSTE	PASSIF	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	BANQUES CENTRALES, CCP	0	-
2	DETTES INTERBANCAIRES ET ASS.	290 502	479 429
3	DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	729 376	875 573
4	DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	0	-
5	PASSIFS D'IMPOTS DIFFERE	0	-
6	COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIF DIVERS	28 976	28 510
7	ECARTS D'ACQUISITION	0	-
8	PROVISIONS	7 436	6 065
9	EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNES	0	-
10	CAPITAUX PROPRES	123 003	137 183
11	CAPITAUX PROPRES (PART DU GROUPE)	113 401	125 536
12	CAPITAL ET PRIMES LIEES	26 291	26 291
13	RESERVES CONSOLIDEES	69 561	79 110
14	RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	17 549	20 135
15	INTERETS MINORITAIRES	9 602	11 647
	TOTAL DE PASSIF	1 179 293	1 526 761

1.1.3 Hors Bilan.

POSTE	HORS BILAN	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	25 270	13 095
2	ENGAGEMENT DE GARANTIE	82 651	101 368
3	ENGAGEMENT SUR TITRES	0	0
	ENGAGEMENTS RECUS		
7	ENGAGEMENT DE FINANCEMENT	0	0
8	ENGAGEMENT DE GARANTIE	106 359	143 855
9	ENGAGEMENT SUR TITRES	0	0

1.2 Compte de résultat consolidé en millions de F CFA

POSTE	PRODUITS/CHARGES	MONTANTS NETS	
		31/12/2019	31/12/2020
1	INTERES ET PRODUITS ASSIMILES	53 023	64 585
2	INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	19 781	22 542
3	COMMISSIONS (PRODUITS)	17 042	17 690
4	COMMISSIONS (CHARGES)	1 506	1 762
5	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	5 727	1 329
6	GAINS OU PERTES NETS SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASS.	0	-
7	PRODUITS DES AUTRES ACTIVITES	400	755
8	CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	2 361	326
9	PRODUITS NET BANCAIRE	52 544	63 122
10	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	-
11	CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	28 418	32 298
12	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMO INCORPORTELLES ET CORPORELLES	4 092	4 557
13	RESULTAT BRUT DE L'EXPLOITATION	20 034	26 268
14	COUT DU RISQUE	1 166	4 032
15	RESULTAT D'EXPLOITATION	18 868	22 235
16	QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	0	-
17	GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	899	818
18	RESULTATS AVANT IMPOT	19 767	23 053
19	IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 069	1 117
20	RESULTAT NET	18 698	21 936
21	INTERETS MINORITAIRES	1 150	1 801
22	RESULTAT NET PART DU GROUPE	17 548	20 135
23	RESULTAT PAR ACTION	0	-

Suivant accord-cadre n°0726 en date du 14 juillet 2008, l'ONG-Association Centre Sahélien de Prestation, d'Etude, d'Ecodéveloppement et de Démocratie Appliquée (ACSPEEDA) s'engage conformément à la politique de développement économique, social et culturel de la République du Mali et au présent Accord-cadre, à intervenir dans les zones et domaines énumérés ci-dessous par des actions concrètes, humanitaires et/ou de développement :

Zone :

Tout le territoire national.

Domaines :

- Santé – éducation – formation – I.E.C – maraîchage – sécurité alimentaire

- Environnement – bonne gouvernance – lutte contre la pauvreté – actions d'urgence

- Etude – recherche – actions – nouvelles technologies de la Communication.

Siège Social : Nara.

Tél : 229 73 04 BP : 1006

Email: cspeeda@afribone.net.ml Bamako.

Représentée par son président : M. Anthioumane BARADJI

Suivant récépissé n°321/PCS en date du 11 juillet 2014 modifié par le récépissé n°333/PCS en date du 23 juin 2020, il a été créé une association dénommée : «Association des Maîtres d'Ecoles Coraniques de Ségou», en abrégé : (AMEC-SE.).

But : Assurer et préserver l'enseignement coranique ; contribuer au renforcement et à l'expansion continue de l'enseignement Coranique ; promouvoir la formation des maîtres et des élèves des écoles Coraniques ; faire de l'éducation des enfants des écoles coraniques une priorité ; défendre les droits fondamentaux des enfants des écoles coraniques partout où ils seront violés ou méconnus ; créer et renforcer l'union des maîtres d'écoles coraniques pour une meilleure coordination de leurs activités ; promouvoir l'apprentissage de métiers dans les écoles coraniques ; promouvoir les relations de fraternité et de solidarité entre les maîtres d'écoles coraniques.

Siège Social : Ségou Allamissani, (Commune Urbaine).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Boubacar SANOGO

1er Vice-président : Mounirou SOW

2ème Vice-président : Mahamoud KORBEOGO

Secrétaire général : Hampoulo SIDIBE

Secrétaire général adjoint : Mohamed KOUMA

Secrétaire administratif : Madi SAWADOGO

Secrétaire administratif adjoint : Ali DIAO

Secrétaire chargé des questions pédagogiques : Adama SACKO

Secrétaire chargé des questions pédagogiques adjoint : Boubacar COULIBALY

Secrétaire à l'information et à la communication : Ibrahim SAWADOGO

Secrétaire à l'information et à la communication adjoint : Mohamed Moctar DIALLO

Trésorier général : Abdoulaye TANGARA

Trésorier général adjoint : Ahmad BELEM

Secrétaire à l'organisation : Ibrahim SYLLA

Secrétaire à l'organisation adjoint : Youssouf Alassane KOUMARE

Secrétaire à l'organisation 2ème adjoint : Moctar THERA

Commissaire aux conflits : Cheick Ahmad HAÏDARA

Commissaire aux conflits adjoint : Abdoulaye BAWA

Commissaire aux conflits 2ème adjoint : Ahmad WERMI

Secrétaire chargé des relations extérieures : Yacouba ONI

Secrétaire chargé des relations extérieures adjoint : Wassiou SANOUSSI

Secrétaire chargé des questions de prise en charge : Ali DIALLO

Secrétaire chargé des questions de prise en charge adjoint : Moussa GANAME

Secrétaire chargé des questions d'apprentissage aux métiers : Hama DIALLO

Secrétaire chargé des questions d'apprentissage aux métiers 1er adjoint : Cheick Abdoul Kadri DJIRE

Secrétaire chargé des questions d'apprentissage aux métiers 2ème adjoint : Aboubacar DIALLO

Secrétaire chargé des questions d'apprentissage aux métiers 3ème adjoint : Mamadou C. DIAWARA

Secrétaire chargé des questions d'apprentissage aux métiers 4ème adjoint : Sidiki THIERO

COMMISSION DE SUIVI

Président : Daouda BADELE

Vice-président : Aziz BELEM

1er Assistant : Ahmad DIALLO

2ème Assistant : Bakary KONTA

3ème Assistant : Ousmane MINTA

4ème Assistant : Mounirou DEMBELE

Suivant récépissé n°0536/G-DB-CAB en date du 14 juin 2019, il a été créé une association dénommée : «Alliance pour la Recherche et le Développement Intégré», en abrégé : (A.R.D.I).

But : Promouvoir le développement social, économique et durable à travers les actions de plaidoyer pour la bonne gouvernance, etc.

Siège Social : Yirimadio ZRNY, derrière la station SHELL, Bamako

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : SARR Massaran Bibi TRAORE

Vice-présidente : DEMBELE Adam BOCOUM

2ème Vice-président : TRAORE Boubou

Secrétaire administratif : Boubacar TOGO

Secrétaire administrative : SANGARE Fanta CAMARA

Trésorière : Bintou TRAORE

Secrétaire à la mobilisation des ressources : Amara NIAMBELE

Secrétaire à l'information : Adaman TRAORE

Commissaire aux comptes : TRAORE Mariam SANGARE

2ème Commissaire aux comptes : Fatimata CISSE

Suivant récépissé n°0134/G-DB en date du 20 février 2020, il a été créé une association dénommée : «Cercle des Citoyens pour l'Ethique Républicaine», en abrégé : (C.C.F.R).

But : Perpétuer les valeurs républicaines et promouvoir la bonne gouvernance par l'émergence d'une masse critique de citoyens consciencieux et dédiés à cette cause, etc.

Siège Social : Kalaban-Coura, Immeuble BA Mariam, Rue : 200.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Samuel DIARRA

Secrétaire général : Marc Ottosie GOÏTA

Secrétaire en charge des initiatives stratégiques et à la communication : Timothée Totéké DAO

Secrétaire administratif : Gabriel GOÏTA

Trésorier général : Job TESSOUGUE

Secrétaire au développement : Pascal DEMBELE

Secrétaire à l'organisation : Moïse DOUGNON

Commissaire aux comptes : Papa Esaïe KEÏTA

Suivant récépissé n°2020-076/PC.Y en date du 10 juin 2020, il a été créé une plateforme dénommée : «Watiyilé Tonguè = Wati Yéléma Ton».

But : L'entraide et la solidarité entre tous les membres de la plateforme ; créer un espace d'échange, d'écoute et de concertation entre ses membres ; la création de projets concrets à l'endroit des populations du Cercle de Yélimané, susceptibles d'alléger leurs souffrances ; la réalisation de projets dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, la pêche, le reboisement, le commerce, la transformation des aliments, l'éducation, la santé, l'hygiène et l'assainissement ; la lutte contre la pauvreté.

Siège Social : Yélimané (Commune Rurale de Guidimé), Cercle de Yélimané.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Mahamadou IDRISSE

Vice-présidente : Adama SOUMARE

Secrétaire administratif : Mamadou SYLLA

Trésorière générale : Binta TAMBOURA

Trésorier général adjoint : Wakary DIAMBOU

Secrétaires chargés à l'organisation :

- Mah THERA
- Amadou SOUKOUNA

Secrétaires chargés à la communication :

- Issaka COULIBALY
- Abdoulaye N'DIAYE

Les facilitateurs :

- Samory GOÏTA
- Jean SANOU

Suivant récépissé n°365/CKT en date du 5 août 2020, il a été créé une association dénommée : «Tombouctou Héritage Mali», en abrégé : (TH-MALI).

But : Agir pour la santé pour tous ; contribuer à la valorisation de l'éducation générale et à la formation dans les métiers ; participer au développement de l'agriculture et de l'élevage, etc.

Siège Social : Banco (Commune rurale de Sanankoroba).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Ibrahim KONE

Secrétaire général : Amadou KEÏTA

Trésorier : Souleymane KONE

Suivant récépissé n°092/CKT en date du 02 février 2021, il a été créé une association dénommée : «Maison des Initiatives Organisationnelles Bassées sur l'Équité», en abrégé : (MIROBE).

But : Engager un dialogue avec les communautés demandeuses afin de permettre la conception et de définir les modalités de mise en œuvre de solutions préférées par les communautés et adaptées au contexte, etc.

Siège Social : Baguineda Kogniba (Commune rurale de Baguineda).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Siaka BAYA

Secrétaire général : Joseph SANOU

Trésorier : Jean KAMATE

Suivant numéro d'immatriculation n°2021S4b1/0569/A en date du 15 février 2021, il a été créé une société coopérative dénommée : Société Coopérative Simplifiée «MALIKURA des Agropasteurs de Bamou», en sigle : (SCOOPSMALIKURA).

But : Promouvoir les filières agricoles ; promouvoir l'agriculture à travers une meilleure maîtrise de ses techniques ; contribuer à l'augmentation de la production et de la productivité ; contribuer à l'amélioration des revenus des producteurs ; contribuer à l'autosuffisance alimentaire ; former les membres dans les filières de productions agricoles ; contribuer à la fertilisation des surfaces agricoles ; ravitailler les populations en intrants de production ; la promotion de l'élevage de petits ruminants ; la commercialisation des céréales de l'arachide du sésame et des produits de l'élevage ; la formation des membres en vie coopérative, en techniques culturale, d'élevage et en gestion ; favoriser l'accès aux crédits agricoles (achats de matériels, équipements et autres).

Siège Social : Bamou (Commune rurale de Sanando, Cercle de Barouéli, Région de Ségou).

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

COMITE DE GESTION

Président : Lamine TOURE

Membres :

- Modibo KEÏTA
- Bakary KEÏTA

Commission de surveillance :

Président : Baba KEÏTA

Membres :

- Abdoul Karim KEÏTA
- Modibo Hadi KEÏTA

Suivant récépissé n°2021-43/PC.Y en date du 23 mars 2021, il a été créé une association dénommée : «Association "BENKADI" de Dienguéré».

But : Créer un espace d'échange, d'écoute et de concertation entre ses membres ; création de projets concrets à l'endroit des populations du village de Dienguéré ; réalisation de projets dans les domaines de : l'Agriculture, le Maraichage ; l'Elevage, la pêche le reboisement, le Commerce ; la Transformation des aliments, le transport l'éducation, la santé, l'hygiène et l'assainissement ; lutter contre la pauvreté.

Siège Social : Dienguéré (Commune rurale de Fanga), Cercle de Yélimané.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Présidente : Sokona DIARRA

Vice-présidente : Korotoumou DIAMBOU

Secrétaire administratif : Mahamadou YATTABARE

Secrétaire administratif adjoint : Nangou DEMBELE

Trésorière générale : Dado NIAKATE

Trésorière générale adjointe : Mariam TANDIA

Commissaire aux comptes : Hatouma DIARRA

Secrétaires chargés de l'organisation :

- Bintou SACKO
- Moussoudié BARRY
- Boubou KONATE
- Sallé YATTABARE

Secrétaires chargés à la communication :

- Sira DEMBELE
- Bintou SISSAKO

Secrétaires chargés de la santé et de l'environnement :

- Niamé DEMBELE
- Bintou YATTABARE

Secrétaires chargés aux conflits :

- Sékou DIABATE
- Hily KOUYATE

Suivant récépissé n°0192/G-DB en date du 30 mars 2021, il a été créé une association dénommée : «Union pour le Renforcement des Capacités, l'Entraide et la Cohésion des Ressortissants de N'Torosso et San», en abrégé : (UREC-NS).

But : Favoriser et contribuer au développement du Mali, par l'émergence de cadres intègres, compétents et consciencieux, etc.

Siège Social : Hamdallaye ACI 2000, Avenue Cheick Zayed Immeuble Diabira P.N 1679.

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président : Adama DEMBELE

Président adjoint : Job TESSOUGUE

Secrétaire administratif : Moussa DIARRA

Secrétaire administrative adjointe : Mme DEMBELE Jeanne DIONI

Secrétaire charge des finances : Josué THIERO

Secrétaire des œuvres humanitaires et des actions de développement : Adama Tibitiè COULIBALY

Secrétaire chargé des œuvres sociales : Pasteur Jean Seriba DEMBELE

Commissaire aux comptes : Robert COULIBALY

Commissaire aux comptes adjoint : Paul COULIBALY

1er Conseiller : Paul DIARRA

2ème Conseiller : Samuel DIARRA

3ème Conseiller : Mme SACKO Macoura COULIBALY

4ème Conseiller : Bamoussa TANGARA

5ème Conseiller : Moussa COUMARE

Président d'honneur : Pasteur Daniel TANGARA